



Compte-rendu du CSAL Rapport d'activité du 07/06/23

Le 07 juin 2023, s'est tenu le CSAL relatif au rapport d'activité 2022 de la DIRCOFI SEOM.

Après que Solidaires Finances Publiques ait lu sa **liminaire** (cf. pièce jointe), Mme la Directrice a répondu sur plusieurs points :

– Les résultats en retraits de l'**observatoire interne** : Mme GABSI déplore qu'il y ait eu moins de participation que les années précédentes, l'observatoire interne étant un moyen pour les agents de s'exprimer. Selon elle, les résultats sont bon globalement, mais elle ne s'explique toujours pas ils sont moins bons que dans d'autres corps de la fonction publique alors que les rémunérations et les moyens matériels sont meilleurs dans notre ministère.

– **Focus sur le contrôle fiscal** : Mme la Directrice précise que l'Administration fiscale ne fait aucun cadeau particulièrement dans les procédures de régularisation, car il s'agit la plupart du temps de contribuables que l'on n'aurait pas taxé autrement. Le droit à l'erreur libère du temps pour la lutte contre la fraude. Le STDR a ramené des milliards et n'est pas un cadeau pour les plus riches. À nous de nous emparer du sujet, aucune limite n'a été mise sur la programmation contre les plus riches. Elle estime par ailleurs que des moyens supplémentaires nous ont été alloués avec la création de quatre postes supplémentaires (consultants). Il n'y a pas de perte de sens dans le CF quand on s'attache à la lutte contre la fraude. On donne une garantie en contre-partie des lois qui luttent contre la fraude. Ça donne plus de travail, mais il faut assumer son contrôle. L'administration a une bonne image par rapport aux autres services de contrôle. L'opinion publique a changé sur la fraude fiscale. On essaye de faire des jonctions entre le social, les douaniers et les procureurs pour sanctionner plus durement la fraude. L'idée c'est de faire peur aux fraudeurs. La loi fraude est emblématique. Le SCJF va devenir un office et aura donc plus de pouvoir. On va essayer de chiffrer la fraude empêchée.

– **Recherche désespérément des chefs de brigade** : Mme GABSI explique que la DIRCOFI a gelé un poste d'IP pour orienter vers d'autres directions (demande de la Centrale).

Elle affirme que le volume d'IP a augmenté mais qu'il n'y a pas assez de candidats. C'est pourquoi, elle ne ferme pas la porte, au vu du mouvement des IP qui devrait sortir prochainement, d'ouvrir les postes aux IDIV, notamment sur les sites isolés.

– **Recherche désespérément des cadres C** : pour fonctionner, la direction a besoin de toutes ses forces vives. Malheureusement, à l'issue du mouvement nous constatons un déficit de 5 C sur la DIRCOFI SEOM. Même si la possibilité de contractuel s'offre à la directrice, les 5 postes ne devraient pas pouvoir être pourvus. La charge de travail effectuée par les agents manquants va malheureusement se répercuter sur les agents en poste et dégrader les conditions de travail.

La rentrée 2023 s'annonce plus que difficile et il faudra que notre direction en tienne compte et reconnaisse le travail effectué pour maintenir à flot le navire !

La réunion s'est poursuivie par la lecture du rapport d'activité.

CLIMAT SOCIAL

Solidaires Finances Publiques s'est étonné du nombre d'évènements remontés (7) et du peu de fiches de signalements rédigées (1) en 2022.

Des chefs de services et des agents ont été pris à partie et les évènements n'ont pas donné lieu à des fiches de signalements malgré un signalement en direction. Ce sont des évènements qui ne sont pas anodins.

Focus Fiches de signalement :

Quand ?

Pas seulement en cas d'agression verbale ou physique. Dans tous les cas où vous estimez qu'une situation n'est pas normale en vérification ou au bureau.

Qui ?

L'agent concerné par la situation mais aussi tout témoin.

Où vont-elles et qui les examinent ?

Ces fiches de signalement sont adressées à l'assistante de prévention avec en copie la directrice et votre supérieur hiérarchique.

Attention : cette fiche n'a pas besoin d'être visé par votre chef. Vous n'avez pas à lui demander l'autorisation de la rédiger. En revanche, vous devez lui transmettre en copie afin qu'il puisse l'annoter s'il le souhaite.

Suivi des fiches dans le cadre de la FORMATION SPÉCIALISÉE de la DIRCOFI SEOM (ancien CHSCT). Les fiches sont anonymisées au moment de l'évocation en Formation Spécialisée.

Hormis des situations graves où la Centrale peut-être saisie, ces fiches sont examinées en interne et ne sont pas communicables ni diffusables.

A quoi ça sert ?

1^{er} objet : informer la direction, formaliser et se protéger, obliger la direction à prendre des mesures

2^e objet : La fiche de signalement est un outil permettant de faire remonter statistiquement les incidents pouvant avoir lieu notamment sur place.

S'il n'y a pas de remontées statistiques (tableau de veille social qui mentionne le nombre de fiche de signalement), tout va bien pour la DG et les revendications en matière de protection et de sécurité sont moins entendues.

Mme GABSI répond que les agents sont réticents, ce qui la laisse dans l'incompréhension. Les élus Solidaires expliquent qu'il y a probablement une certaine banalisation des incidents. La directrice prévoit d'insister à nouveau auprès des chefs de services sur l'importance de rédiger les fiches de signalement.

Sur la sécurité des agents durant les interventions. Mme la Directrice explique que la loi va changer permettant aux agents d'avoir l'initiative du lieu de contrôle dans certains cas, ce qui devrait limiter les risques notamment sur les interventions au domicile privé.

MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS

Solidaires constate qu'il manque 6 A+ au TAGERFIP et que cela handicape fortement l'action de la DIRCOFI. Mme GABSI est d'accord avec la remarque et mettra en place des intérimaires en attendant que les postes soient pourvus. Nous avons insisté que ce nouveau mode de travail ne peut perdurer dans le temps.

Nous déplorons également le manque d'arrivée des cadres C.

Solidaires demande un point sur le matériel informatique. M COLOMB répond que les Dell Vostro 2018 ont tous été changés et que le nouveau matériel ne sera, dorénavant renouvelable que tous les 6 ans.

Il fait également un point sur les sauvegardes en expliquant que le système de sauvegarde et de sauvegarde de la sauvegarde permet plus de sécurité. Il rappelle que celles-ci doivent être faites régulièrement afin de pouvoir récupérer les données en cas de problème avec l'ordinateur. Il encourage les agents à privilégier une sauvegarde sur le réseau LINUX dans leur espace dédié et non plus sur le disque dur de leur ordinateur. Il rappelle également que l'ensemble des sauvegardes sur support externe doivent être cryptées.

Enregistrer directement votre travail dans Ce PC- Documents- Docs Actifs avec sauvegarde une fois par semaine sur Init sauvegarde et en cliquant sur exe ;



RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ 2022

Programmation

Solidaires constate une stabilité des stocks de 3909 (639 au 31/12/2022), alors que l'on a une augmentation de la programmation (interne et externe). M BERTHIER répond qu'il y a un nettoyage tous les trimestres. Le stock concerne les fiches présentes en brigade (attribuées ou non). Il ne doit pas y avoir de pénurie de fiches. Toutefois, il peut y avoir des disparités selon une zone géographique ou même selon les brigades. De même, la typologie des affaires souhaitées n'est pas forcément celle attendue par les brigades.

Solidaires remarque des disparités entre brigades et demande si les stocks peuvent être à nouveau répartis. M BERTHIER répond que c'est prévu comme ça et qu'il est anormal qu'au mois de juin, des vérificateurs n'ont pas enregistré 100 % des dossiers pour l'année 2023.

Solidaires fait remarquer que les résultats CFE issus des 3909 internes sont de haute qualité. Elles représentent 65 % des droits nets.

Les résultats CFE issus du datamining restent en deçà avec une médiane de 36 403 € contre une médiane DIRCOFI SEOM de 54 843 €. La cible des 50 % de programmation issue des DM est atteinte alors même que le taux de dossiers sans suite est de plus de 75 %. La raison est simple, l'indicateur est faussé puisque les requêtes PIRP (requêtes internes) sont prises en compte.

Mme GABSI répond que c'est vrai mais que 50 % de notre programmation est issu du datamining et qu'il faudra de plus en plus compter dessus pour programmer. L'auto-programmation induite est la meilleure source, mais elle ne suffit pas à fournir suffisamment de fiches pour l'ensemble des brigades. Le résultat de 15 ans de suppression d'emplois ?

Le taux de 3909 ciblées et attribuées en 2022 (EC, CSP, VP) est de 46 %.

Il est également constaté le peu de signalement des BIV vers la BPAT (3 % des affaires attribuées à la BPAT). Mme GABSI souhaite une montée en puissance sur le sujet et demandé que, dès lors qu'il y a un dirigeant qui a du patrimoine, le CSP soit fait par la BPAT et le CFE en collaboration.

Les gros patrimoines et les évaluations doivent être données à la BPAT. On a des enjeux importants. Il y a eu des formations et la DIRCOFI essaye d'avoir une politique patrimoniale développée au niveau de l'inter région dans les PCR.

Enfin Solidaires s'interroge sur le pilotage des BCR. M BERTHIER explique que des axes ont été entérinés lors de la 1^{ère} réunion de l'année. Il peut également y avoir des axes locaux qui sont communiqués à l'ensemble du réseau. Les axes sont en ligne dans l'espace fraude. Il y a des problèmes d'effectif dans les BCR mais on arrive à stabiliser à environ 700 fiches.

Activité du contrôle fiscal externe

1448 opérations rendues en 2022 (1432 en 2021).

Solidaires constate une légère baisse des droits bruts et nets (293 694 104 € droits nets en 2022 contre 313 771 070 € en 2021) qui peuvent être liés à un taux d'affaires ciblées élevé (46 %). La Directrice constate qu'il y a eu des dossiers exceptionnels les années précédentes qui peuvent expliquer cette baisse.

En revanche, le montant des pénalités a augmenté (110 058 0 914 € en 2022 contre 86 626 005 € en 2021).

La part des contrôles « apaisés » est en progression et représente 30 % des dossiers. Il existe néanmoins, des fortes disparités entre brigades.

Le taux de répressif progresse également (22,10 contre 21,72 en 2021).

Malgré un taux de répressif en progression, les représentants du personnel s'interrogent sur la faiblesse du nombre de dossiers transmis au PPI. En effet, le nombre de dénonciation automatique est de 27 dossiers en 2022 contre 50 en 2021 soit une baisse de 46 %.

Le nombre de plaintes en 2022 a baissé, passant de 32 en 2021 à 21 en 2022.

Mme GABSI est également dans l'incompréhension sur ce sujet.

Il devrait y avoir une étude sur les dossiers ayant donné lieu à la majoration pour manquement délibéré de 40 % mais qui n'a pas fait l'objet d'une proposition de plainte.

Le taux d'AFR est stable avec 23,07 % (23,81 % en 2021) et le taux de conforme diminue avec 17,54 %.

La directrice insiste sur la faiblesse du taux de recouvrement qui est de 38 % au 1^{er} trimestre alors qu'il devrait être de plus de 60 %.

Les rappels patrimoniaux (hors BPAT et BPAT) diminuent également.

La directrice affirme que cette légère baisse des résultats est dû à la reprise d'activité 2021.

Les indicateurs sont à peu près au vert hormis le taux de réponse, dans les 30 ou 60 jours aux observations du contribuable (60,78 % contre 66,67 % au 31/12/2021).

Il est constaté une baisse des AAI et des dossiers BVCI même si sur ce dernier point, le nombre de dossiers en cours repart à la hausse.

Contentieux – bilan

➤ **Contentieux administratif (brigades)**

En 2022, 329 dégrèvements ont été ordonnancés pour un montant total de 32 231 200 €.

Le nombre de transaction définitives après MER reste faible.

Solidaires s'interroge sur le nombre de transactions avec pour motifs le comportement fiscal du contribuable et éviter un contentieux inutile. La Directrice explique que ce sont des dossiers où l'on peut obtenir un paiement sans aller en instance. Il ne s'agit pas d'une transaction à tout prix, on la fait si l'État y a un intérêt.

Le délai de traitement des contentieux de 6 mois s'est dégradé à cause du rattrapage effectué en 2022.

➤ **Contentieux juridictionnel (TA et CAA)**

Concernant le TA, le flux de requête a augmenté de 28,49 %. Letaux de jugement favorable s'élève à 90 %.

90 affaires dégreées au TA avec comme motif principal « Vice de procédure », « Appréciation différente des faits » et « Production de justificatifs ».

Les flux de mémoire en appel devant la CAA de Marseille poursuit sa diminution avec – 37,1 % comparé à 2021.

Le taux d'arrêts favorables s'élève à 92,56 %.

Commissions

98 dossiers sur 1448

85 % d'avis favorables ou partiellement favorable en Commission pour la DIRCOFI SEOM, ce qui est un bon taux.